

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2017)

**Heft:** 2177

**Artikel:** Redevance radio-TV : les vrais sujets cachés : l'initiative No Billag n'a rien d'autre à proposer qu'un dogme anti-service public

**Autor:** Guyaz, Jacques

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014376>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Redevance radio-TV: les vrais sujets cachés

L'initiative No Billag n'a rien d'autre à proposer qu'un dogme anti-service public

Jacques Guyaz - 11 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32110>

Ce jeudi, le Conseil national va probablement rejeter [l'initiative](#) visant à supprimer les redevances radio et télévision. Le Conseil des Etats s'est déjà prononcé le 7 mars et a refusé ce texte qui n'a reçu aucun soutien à la Chambre des cantons.

Cette initiative s'en prend à l'article 93 (Radio et télévision) de la Constitution fédérale dont elle renouvelle les deux derniers alinéas. Le quatrième prévoit que la Confédération «*ne subventionne aucune chaîne de radio ou de télévision [...]*» et le cinquième qu'«*aucune redevance de réception ne peut être prélevée par la Confédération ou par un tiers mandaté par elle*».

Ces propositions sont littéralement insensées et traduisent avant tout la haine que certains milieux, surtout en Suisse alémanique et dans une droite extrême, vouent à la SSR. La mise en vigueur de ce texte signifierait tout simplement la fin du service public de radio et de télévision tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Rappelons, comme le souligne le [Message](#) du Conseil fédéral, que les programmes des télévisions étrangères atteignent une part de marché de 65%, ce qui est bien sûr considérable, mais inévitable. Nous sommes entourés de

grands pays qui parlent les mêmes langues que les nôtres et dont les médias publics et privés disposent de moyens sans commune mesure avec ceux des chaînes helvétiques. Malgré tout et grâce à la redevance, la SSR parvient à jouer son rôle et à maintenir un niveau de qualité élevé.

La situation est très différente pour la radio. Les programmes de la SSR attirent 65% des auditeurs, ceux des stations suisses privées autour de 30%. Les radios étrangères semblent peu écoutées et leur part ne dépasse pas 5%. Il s'agit là bien sûr de chiffres globaux qui masquent d'importantes différences régionales et d'écoute selon l'heure de la journée. Il nous semble, de manière très intuitive, que le taux d'écoute des stations de Radio France doit très largement dépasser les 5% dans l'Arc lémanique.

Et n'oublions pas l'existence même du cinéma suisse qui dépend aujourd'hui très largement des [financements](#) apportés par la SSR. Un montant de 27,5 millions est engagé entre 2016 et 2019 pour soutenir des coproductions à raison de 14 millions pour des téléfilms, 9 millions pour des longs métrages, le solde allant aux films d'animation et à différents projets. Sans cette manne qui reste modeste en

comparaison internationale, le biotope du cinéma suisse, déjà fragile, maisons de productions, techniciens, actrices et acteurs, risque de disparaître purement et simplement.

Mais la cohésion du pays à travers la circulation des informations et des commentaires, la qualité du travail journalistique et des émissions de divertissement sont largement liés au maintien des moyens financiers que permet la redevance.

Naturellement, le vote du Parlement ne préjuge pas celui du peuple. En fait, au-delà du débat sur cette initiative, le financement de la radio et de la télévision publiques devrait conduire à deux catégories de réflexions qui sont, elles, tout à fait légitimes.

## Affaires de coûts et de prix

L'intitulé marketing de cette initiative, «*No Billag*», est devenu sans objet puisque Billag n'assurera plus la récolte de la redevance au-delà du 31 décembre 2018. Pour la suite, un appel d'offres a été lancé qui a conduit à la sélection de la société Serafe.

Celle-ci est une filiale de l'entreprise zurichoise [Secun AG](#) qui travaille comme sous-traitant pour des assurances-maladie telles qu'Atupri et

Helsana. Collecter des primes d'assurances ou des redevances de radio-TV sont des activités administratives qui ont en effet des points communs.

Toutefois la différence dans le [montant des offres](#) faites par Billag et Serafe nous rend quelque peu perplexes. Billag touche aujourd'hui 54 millions par an alors que Serafe a été choisi avec une proposition à 17,6 millions. Nous pouvons faire trois hypothèses. Tout d'abord Billag est tellement mal géré que ses frais administratifs sont exorbitants. La seconde hypothèse est que Secon, qui est derrière Serafe, est extraordinairement

performant et peut travailler avec un montant qui n'est que le tiers de celui que touche Billag. La dernière hypothèse est celle d'un *dumping* de Secon pour emporter le marché.

Nous ne trancherons pas, mais nous suggérons aux parlementaires et à l'administration fédérale de suivre de près la préparation du travail de Serafe en 2018 pour éviter les gros titres des journaux en 2019 sur la pagaille autour de la perception de la redevance.

La seconde catégorie de réflexions concerne le montant de cette redevance et son assiette. Elle se monte

aujourd'hui à 451.10 francs par année et par ménage. Le passage à une taxation de tous les foyers fiscaux dès 2019, et non seulement à ceux qui consomment effectivement des programmes de radio et de TV, pour parler clair en éliminant ainsi les fraudeurs, devrait faire baisser ce montant à moins de 400 francs.

Mais c'est aussi l'occasion de réfléchir à nouveau aux exonérations et aux exemptions sociales qui accompagnent normalement tout projet de taxation. Il s'agit là de vrais sujets politiques quelque peu oubliés aujourd'hui en raison de cette initiative absurde sur la suppression de la redevance.

## Economie de la santé: faire plus avec moins

L'inutilité avérée ou l'inefficacité de certaines prestations coûtent cher aux assurances et aux patients

Marc-André Raetzo - 10 septembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32106>

Une fois de plus, l'automne amène l'annonce d'une augmentation des primes d'assurance-maladie pour l'année suivante ([DP 2176](#)).

Des exigences complémentaires se manifestent aussi. Les assurances-maladie demandent de pouvoir choisir les médecins dont elles remboursent les prestations. Les cantons souhaitent pouvoir limiter le nombre des médecins installés. Certes, en diminuant l'offre, on peut probablement réduire les

coûts, mais on n'améliore certainement pas du même coup le rapport qualité-prix des prestations.

Nombre d'[études publiées](#) ont établi que 30% des prestations médicales sont très probablement inutiles. Il s'agit soit d'investigations et de traitements dont on peut se passer, soit d'un manque de coordination dans la prise en charge des malades complexes. En les évitant, les coûts du système de santé diminueraient de manière très importante.

### Des prestations inutiles

La Société suisse de médecine interne générale a lancé son programme «*smarter medicine*» et propose cinq [interventions à éviter](#) pour cause d'inutilité manifeste. Malheureusement, cette situation n'est pas très fréquente.

Si l'on s'intéresse à la rencontre médecin-malade pendant laquelle tout se décide, la réalité s'avère plus complexe. Pour la plupart des